NOTE D'INFORMATION

AL BADIL CHAABI ASSHOUM

Nature juridique
FCP

Société de gestion
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP22120 en date du 26/08/2022.

TLH
CMAR

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **UPLINE CAPITAL MANAGEMENT** sise à **101 BD MOHAMED ZERKTOUNI CASABLANCA** représentée par **Youssef CHARAFE-EDDINE** en sa qualité de **Directeur Général** , qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

Youssef CHARAFE-EDDINE

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT
101, Bd. Mohamed Zerktouni - Casablanca
Tél: 05 22 99 71 71 - Fax : 05 22 99 71 75

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

CMAK

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **AL BADIL CHAABI ASSHOUM**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000040826**
- Date et référence de l'agrément : **25/06/2010, AG/OP/053/2010**
- Date de création : **19/02/2009**
- Siège social : **3, RUE BAB EL MANSOUR 2éme ETAGE PORTE 8 - ESPACE PORTE D'ANFA,**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01er janvier** au **31 décembre**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams
- Etablissement de gestion : **ETABLISSEMENT GESTIONNAIRE ALISTITMAR CHAABI** sise à **3, RUE BAB EL MANSOUR 2éme ETAGE PORTE 8 - ESPACE PORTE D'ANFA CASABLANCA** représentée par **Youssef CHARAFE-EDDINE.**
- Société de gestion : **UPLINE CAPITAL MANAGEMENT** sise à **101 BD MOHAMED ZERKTOUNI CASABLANCA** représentée par **Youssef CHARAFE-EDDINE.**
- Etablissement dépositaire : **BANQUE CENTRALE POPULAIRE** sise à **101 BD MOHAMED ZERKTOUNI CASABLANCA** représentée par **Othman TAJEDDINE**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter
CREDIT POPULAIRE DU MAROC	CHARGES D'AFFAIRES AU SEIN DU RESEAU

- Commissaire aux comptes : **Deloitte Audit**

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Actions**
- Indice de référence : **100% Moroccan All Shares Index MASI tel que publié par la Bourse de Casablanca.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif principal du FCP AL BADIL CHAABI ASSHOUM est d'offrir aux porteurs de parts un accroissement du capital investi à moyen et long terme. Aussi, le fonds a pour objectif de surperformer son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP AL BADIL CHAABI ASSHOUM est en permanence investi à hauteur de 60% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM "actions" et liquidités, en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, cotés en bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché règlementé en fonctionnement régulier et ouvert au public.

 Les titres acquis par le FCP seront émis par des sociétés ayant des activité industrielles et commerciales, à l'exclusion des sociétés opérant dans les secteurs financiers traditionnels, holding, brasseries, hôtellerie, jeux, armement, spectacle, tabac et biotechnologies.

 Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites et conditions de la règlementation en vigueur.

 Le fonds pourra investir dans :

 - **Actions,**
 - **Certificats d'investissement,**
 - **droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public ;**
 - **Titres de créances Négociables ;**
 - **Titres de créances émis ou garantis par l'Etat ;**
 - **Obligations ;**
 - **Obligations subordonnées ;**
 - **Obligations subordonnées perpétuelles ;**
 - **Obligations subordonnées perpétuelles avec mécanisme d'absorption de pertes et /ou d'annulation de paiement des coupons ;**
 - **Titres d'OPCVM ;**
 - **Titres d'OPCC ;**
 - **Opérations de pension.**

- Durée de placement recommandée : **5 ans et plus**
- Souscripteurs concernés : **Grand public**

CMA IR

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **21/04/2009**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire, la valeur liquidative est calculée tous les vendredi ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est affichée en permanence au siège social de l'établissement de gestion ainsi que dans le réseau distributeur. Elle est aussi publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues, auprès du Crédit Populaire du Maroc (Groupe Banques Populaires : BCP et BPR) au plus tard le vendredi à 11h30 et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative majorée ou diminuée des commissions de souscriptions ou de rachats.**

 Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative qui suit.
- Affectation des résultats : **capitalisation entiére, l'affectation des résultats est gérée selon la méthode de la capitalisation des revenus. Les intérêts sur titres sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts encaissés.**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

MAK

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscriptions s'élèvent à 1.5% HT des montants souscrits dont 0,5% incompressible acquis au fonds.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachats s'élèvent à 1.5% HT des montants souscrits dont 0,5% incompressible acquis au fonds.**

 - Cas d'exonération :
 - **Souscriptions et rachats réalisés lors d'oéprations d'achats / souscription devant être effectués simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et pour un volume de transaction de solde nul.**

- Frais de gestion :
 - **2% HT l'an maximum. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des titres d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Upline Capital Management. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de valeur liquidative et payés trimestriellement.**
 -

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
1- Honoraires du commissaire aux comptes	10 000,00 DHS HT
2- Frais de publication	Selon la tarification en vigueur.
3- Commission AMMC	0,025% HT
4- Commission dépositaire	0,10% HT
5- Maroclear (commission annuelle de gestion du compte émission)	3600,00 DHS HT
6- Maroclear (droit d'admission)	Selon tarification en vigueur.
7- Prestation de l'Établissement de Gestion	Frais de Gestion - 1-2-3-4-5-6
8- Prestation du Gestionnaire	25% * Prestation de l'Etablissement de Gestion

MAK